

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AUX NÉGOCIATIONS SALARIALES AVEC COOP

Augmentations de salaires pour les employés de Coop

Les employés de Coop recevront une augmentation de salaire de 40 francs par mois à partir de l'année prochaine. Tels sont les résultats de l'accord passé entre la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) et les autres organisations de salariés d'une part et la direction de Coop d'autre part. Le salaire minimum des employés du commerce de détail s'élève désormais à 4000 francs.

L'accord salarial prévoit une augmentation de salaire de 40 francs pour les revenus inférieurs à 4499 francs et de 0,75% pour les rétributions comprises entre 4500 et 5999 francs. De plus, les salaires minimaux seront relevés. Pour les jeunes ayant achevé leur apprentissage après une formation de trois ans, le salaire minimum atteint désormais 4000 francs (contre 3900 précédemment).

Ces augmentations accroissent ainsi le pouvoir d'achat de cette classe de revenu. Malgré le recul de l'augmentation du coût de la vie, les employés sont directement touchés par l'augmentation des primes des caisses maladie et par le coût élevé de l'électricité. Ces augmentations de salaires compensent ces surcharges budgétaires des employés.

La SEC Suisse reconnaît que Coop tient compte de ses responsabilités sociales en tant qu'employeur malgré la forte pression concurrentielle qui règne dans le secteur du commerce de détail. Elle honore aussi le fait que ses employées et employés contribuent à la bonne marche des affaires. En tant que principal partenaire social dans le cadre de la Convention collective de travail (CCT), la SEC Suisse défend les intérêts des vendeuses et vendeurs ainsi que des employées et employés de commerce auprès de la Coop.

**Pour toute question
complémentaire**

Luc Python, secrétaire central pour la Suisse romande, tél. 079 355 45 89
Barbara Gisi, responsable de la politique en faveur des employés, tél. 079 775 66 10
Benedikt Gschwind, responsable de la politique en faveur des employés
auprès de la SEC Suisse, tél. 079 659 16 79

Date 29 septembre 2009

Communiqués de presse WWW.secsuisse.ch/presse
